

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 7 août 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Michel Morin
M. Denis Levesque, directeur général
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications

CE-2013-958-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2013-959-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2013-960-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 16 JUILLET 2013

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 16 juillet 2013, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

CE-2013-961-DEC OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES / LETTRE DU 31 JUILLET 2013

ATTENDU la lettre du 31 juillet 2013 de l'Office des personnes handicapées adressée à Monsieur le maire Jean-Marc Robitaille concernant le programme d'action de la Ville de Terrebonne à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2013 ;

ATTENDU QUE l'Office des personnes handicapées constate la proactivité de la Ville de Terrebonne à produire son plan et indique que la Ville démontre un bilan intéressant concernant les mesures prises et démontre les efforts mis en œuvre pour les citoyens et citoyennes handicapés ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre datée du 31 juillet 2013 de l'Office des personnes handicapées dont les objets sont mentionnés aux paragraphes précédents.

CE-2013-962-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'ÉTUDE – APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU 4 JUILLET 2013

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du Comité d'étude – approvisionnement en eau potable du 4 juillet 2013.
-

CE-2013-963-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 15 juillet 2013 ;
 - de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine du 16 juillet 2013 ;
 - de la Commission du développement durable et de l'environnement du 16 juillet 2013.
-

CE-2013-964-DEC GESTION DES CLOCHES DE LINGE USAGÉ

ATTENDU la prolifération des cloches récupératrices de linge usagé sur le territoire de la Ville de Terrebonne, tant dans l'emprise publique que sur terrains privés;

ATTENDU les correspondances reçues des différents organismes communautaires qui déplorent la prolifération de ces cloches récupératrices;

ATTENDU les discussions avec l'organisme d'économie sociale CERTEX qui souhaite s'implanter sur le territoire et favoriser un partenariat avec les organismes du milieu;

ATTENDU QU'il est opportun de trouver un moyen de régir la gestion des cloches de récupération de linge sur le territoire dans le but de favoriser l'entraide avec les organismes du milieu;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2013-07-16/01 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la gestion des cloches de linge usagé ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire et la Direction du loisir et vie communautaire, pour préparer un projet de règlement afin de régir la gestion des cloches de récupération de linge sur le territoire dans le but de favoriser l'entraide avec les organismes du milieu.

Que ce projet de règlement soit de nouveau soumis à la Commission pour avis final au Comité exécutif.

CE-2013-965-DEC PROJET PILOTE DE STATIONNEMENT EN MARGE AVANT / 449, RUE THÉBERGE

ATTENDU la demande pour aménager un stationnement supplémentaire en marge avant sur la propriété sise au 449, rue Théberge pour utilisation en période hivernale seulement;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre en place un projet pilote d'aménagement d'un stationnement perméable et d'en valider la performance;

ATTENDU QU'il y a lieu d'évaluer les différentes autres options envisagées et de déterminer les avantages et inconvénients des solutions avancées;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2013-07-16/02 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant un projet pilote pour un stationnement en marge avant pour la propriété sise au 449, rue Théberge ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif autorise le projet pilote de stationnement perméable en marge avant sur la propriété sise au 449, rue Théberge pour utilisation en période hivernale seulement.

Que le service des aménagements paysagers, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire et de la Direction du génie et projets spéciaux, soit et est mandaté pour valider la performance.

Que la Direction générale soit et est mandatée afin d'évaluer les différentes autres options envisagées, de déterminer les avantages et inconvénients des solutions avancées et d'élaborer les critères permettant la réalisation de la solution à retenir.

**CE-2013-966-DEC CONSTRUCTION DE TROIS (3) RANGÉES DE SIX (6)
UNITÉS DE MAISONS DE VILLE EN PROJET
INTÉGRÉ / RANG SAINT-FRANÇOIS / GESTION LE
GITIER INC.**

ATTENDU la demande formulée par le groupe Gestion Le Gitier inc. afin de construire trois (3) rangées de six (6) unités de maisons de ville en projet intégré sur le rang Saint-François ;

ATTENDU l'évaluation des caractéristiques de l'emplacement et de son environnement élargi, lesquelles sont estimées favorables à l'insertion d'un usage multilogement sur les terrains ciblés;

ATTENDU la nécessité de démontrer l'atteinte des cibles d'aménagement exposées, de façon à efficience et de design urbain;

ATTENDU l'ouverture du demandeur à collaborer à l'énoncé d'un concept d'aménagement;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2013-07-16/03 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la demande pour construire trois (3) rangées de six (6) unités de maisons de ville en projet intégré sur le rang Saint-François ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate la Direction de l'aménagement du territoire afin de produire une étude d'aménagement visant à orienter et à actualiser les gestes d'aménagement sur le rang Saint-François, entre la route 335 et la montée Gagnon.

Cette étude devra statuer sur les éléments suivants:

- les affectations, la densité, le transport actif, le cadre financier, le design urbain privilégié pour ce secteur;
 - les problématiques de circulation (véhiculaire et actif) devront être adressées dans une section de l'étude, et ce, pour assurer au rang Saint-François un plein potentiel pour le quartier.
-

**CE-2013-967-DEC DEMANDE VISANT LE REMPLACEMENT DES
USAGES COMMERCIAUX PAR DES USAGES
RÉSIDENTIELS AU SUD DU RANG SAINT-FRANÇOIS
/ PROVENCHER ROY + URBANISME**

ATTENDU la demande formulée par la compagnie Groupe Héritage, représentée par M. Benoît Dumoulin, pour la conversion résidentielle du lot 3 315 992 du cadastre du Québec situé sur le rang Saint-François;

ATTENDU l'évaluation des caractéristiques de l'emplacement et de son environnement élargi, lesquelles sont estimées favorables à l'insertion d'un usage multilogement sur les terrains ciblés;

ATTENDU la nécessité de démontrer l'atteinte des cibles d'aménagement exposées, de façon à efficience et de design urbain;

ATTENDU l'ouverture du demandeur à collaborer à l'énoncé d'un concept d'aménagement;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2013-07-16/04 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la demande visant le remplacement des usages commerciaux par des usages résidentiels au sud du rang Saint-François ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate la Direction de l'aménagement du territoire afin de produire une étude d'aménagement visant à orienter et à actualiser les gestes d'aménagement sur le rang Saint-François, entre la route 335 et la montée Gagnon.

Cette étude devra statuer sur les éléments suivants:

- les affectations, la densité, le transport actif, le cadre financier, le design urbain privilégié pour ce secteur;
- les problématiques de circulation (véhiculaire et actif) devront être adressées dans une section de l'étude, et ce, pour assurer au rang Saint-François un plein potentiel pour le quartier.

**CE-2013-968-DEC DOCUMENTS EXIGIBLES (ARCHITECTE) POUR UNE
DEMANDE DE PERMIS POUR TRAVAUX
EXTÉRIEURS**

ATTENDU QUE les dispositions contenues dans le règlement numéro 1004 permis et certificats à l'égard des travaux de rénovation prévus pour les groupes commerce, industriel, institutionnel, hébergement ont été intégrés en 2010 dans la réglementation d'urbanisme, car aucun permis n'était prévu pour ce type de travaux;

ATTENDU QUE suite à l'application depuis deux (2) ans de ces nouvelles dispositions, les dispositions réglementaires apparaissent strictes pour ce qui est des travaux mineurs ne touchant pas la structure de base des immeubles (fondation, toit);

ATTENDU QUE les travaux mineurs ne touchant pas des éléments structurants pourraient être illustrés par un autre professionnel que l'architecte;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2013-07-16/05 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant un projet de modification réglementaire afin de modifier l'article 23.2 du règlement numéro 1004 sur les permis et certificats ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate la

Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, pour préparer un projet de modification réglementaire afin de modifier l'article 23.2 du règlement numéro 1004 sur les permis et certificats.

**CE-2013-969-DEC IMPLANTATION POUR SERVICE DE GARDE
(SECONDE PRÉSENTATION) / GARDERIE ÉDUCATIVE
LES TRÉSORS DU COIN INC. / 1056, MONTÉE
MASSON**

ATTENDU la demande reçue le 18 décembre 2011 pour l'aménagement d'un bâtiment sis au 1056, montée Masson devant servir à des fins de service de garde en installation ;

ATTENDU QUE le projet représente la création de 77 places subventionnées, un investissement total de l'ordre de 1,4 million \$ et la création d'environ 15 emplois;

ATTENDU QU'à cette date, le règlement de zonage ne permettait pas l'usage de services de garde en installation dans la zone où est situé ce bâtiment;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 205-04-2012 adoptée le 30 avril 2012, laquelle est soutenue par la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-314-REC adoptée le 21 mars 2013 ainsi que de la recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine numéro GES-2012-02-28/03 adoptée le 28 février 2012, à l'effet de refuser l'implantation d'un service de garde au 1056, montée Masson pour les motifs suivants:

- « *cette propriété se situe dans le projet de revitalisation des artères commerciales; à cet endroit, les usages ne doivent pas générer beaucoup d'achalandage* » [205-04-2012];
- « *la densité d'occupation de site est faite au détriment d'espace vert* » [205-04-2012];
- « *que l'aménagement causera un préjudice sérieux et durable au 1074 montée Masson* » [CE-2012-314-REC];
- « *[...] que la démonstration n'est pas convaincante et que le projet ne rencontre pas les orientations municipales en matière d'implantation et d'aménagement d'un service de garde en installation* » [GES-2012-02-28/04].

ATTENDU QUE le règlement numéro 1001-151 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 dans le cadre de la mise en œuvre du «Programme particulier d'urbanisme (PPU) des artères commerciales» pour concordance, mis en vigueur le 12 février 2013, autorise de plein droit l'usage 6541 Garderie (prématernelle, moins de 50% de poupons) dans la zone 9462-66 où est situé le 1056, montée Masson;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1005-011 - Règlement modifiant le règlement sur les P.I.I.A. numéro 1005 dans le but d'intégrer de nouveaux objectifs et critères pour le secteur d'application du programme particulier d'urbanisme (PPU) des artères commerciales et du secteur Angora, mis en vigueur le 12 février 2013, encadre les usages 6541 Garderie (prématernelle, moins de 50% de poupons) en matière d'objectifs et de critères;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. D13-1108, déposée le 23 mai 2013, concernant l'agrandissement et la rénovation du 1056, montée Masson dans le but d'y aménager une garderie;

ATTENDU la demande de démolition D13-0991, déposée le 14 mai 2013, concernant la démolition du bâtiment sis au 1074, montée Masson;

ATTENDU la bonification du projet, eu égard à la demande déposée en décembre 2011, notamment l'inclusion du lot 2 915 595 du cadastre du Québec (1074, montée Masson) dans le projet. Cette inclusion permet, entre autres, d'assurer un juste équilibre entre la densité sur le site et les espaces verts ainsi que de rendre caduc le préjudice causé à cette propriété;

ATTENDU QUE le projet semble être conforme au chapitre 6.1 - Dispositions applicables au secteur assujetti au programme particulier d'urbanisme (PPU) des artères commerciales du règlement 1005 - P.I.I.A., tel que recommandé par le CCU tenu le 11 juillet 2013;

ATTENDU le projet de règlement numéro 1001-215 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de retirer l'usage Garderie des zones 9263-86, 9263-96, 9263-97, 9263-99, 9264-17, 9362-26, 9362-47, 9362-55, 9362-63, 9362-82, 9362-84, 9363-11, 9363-33, 9462-02, 9462-05, 9462-24, 9462-26, 9462-48, 9462-66, 9462-79, 9463-73 et 9463-82, où l'avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 27 mai 2013;

ATTENDU QUE les autorisations requises relativement à l'usage et aux rénovations visées par la demande D13-1108 pourront être délivrées en vertu des règlements numéros 1001 - zonage et 1005 - P.I.I.A.;

ATTENDU QU'à la mise en vigueur du règlement numéro 1001-215, l'usage de la garderie deviendra non conforme à la réglementation applicable et par conséquent sera assujetti aux règles établies en matière de gestion des droits acquis;

ATTENDU les démarches entreprises par les requérants en regard de l'acceptabilité sociale du projet notamment:

- des rencontres avec M. Bouchard, propriétaire du 1123, rue Belcourt, résidence adjacente à la garderie;
- entente avec le locataire du 1074, montée Masson, maison qui sera démolie.

ATTENDU la recommandation numéro GES-2013-07-16/06 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la demande pour l'implantation d'un service de garde au 1056, montée Masson ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, pour préparer un projet de règlement en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S-4.1.1) visant à autoriser et encadrer l'usage de garderie au 1056, montée Masson.

**CE-2013-970-DEC BARRIÈRES À DÉCHETS POUR LES
DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES**

ATTENDU la prolifération des déchets dans l'environnement à partir des projets de développements domiciliaires;

ATTENDU l'analyse sommaire réalisée par le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu;

ATTENDU QUE différentes directions peuvent être touchées par cette problématique;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2013-07-16/01 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant l'utilisation de barrières à déchets pour les développements domiciliaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif autorise la formation d'un comité de travail regroupant les Directions de l'entretien du territoire, de l'aménagement du territoire, du greffe et affaires juridiques pour évaluer la problématique plus en profondeur et trouver une solution viable.

Que la Commission du développement durable et de l'environnement soit et est mandatée afin de faire le suivi de ce mandat et qu'elle fasse ses recommandations au Comité exécutif suite à la réalisation de ce mandat.

**CE-2013-971-DEC PROJET DE PLANTATION AU PARC DE LA RIVIÈRE
(GPAT)**

ATTENDU le programme de plantation d'arbres approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 2009;

ATTENDU le dépôt par le Groupe plein air Terrebonne (GPAT) d'une demande d'aide financière au montant de 12 216\$ pour procéder à la plantation en bordure du chemin d'accès au chalet du Parc de la Rivière, sur les terrains de la Ville;

ATTENDU QUE les membres de la Commission jugent cette demande acceptable, sous réserve du dépôt des documents administratifs requis;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2013-07-16/02 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant la demande de subvention faite par le Groupe plein air Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif:

- accepte la demande de subvention du Groupe plein air Terrebonne (GPAT) pour un montant de 12 216\$ sous réserve du dépôt des documents administratifs requis;
- finance ce projet à même le fonds de l'arbre;
- entérine le projet de protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et le Groupe plein air Terrebonne (GPAT) assurant le respect des conditions suivantes:
 - La Ville s'engage à verser une subvention au montant de 12 216\$ en deux (2) paiements de 50% à l'acceptation du projet par le Comité exécutif et 50% à la fin des travaux;
 - Le Groupe plein air Terrebonne (GPAT) s'engage à:
 - respecter les conditions du programme de plantation d'arbres;
 - réaliser le projet conformément au projet déposé;
 - fournir une attestation de conformité à la fin des travaux et présenter les pièces justificatives pour le deuxième versement;
 - assurer l'entretien des plantations pendant leur durée de vie;
 - obtenir une garantie d'une (1) année sur les plantations et les arbres par l'entrepreneur choisi;
 - prévoir une protection hivernale des plantations la première année pour assurer leur survie.

Que le Comité exécutif autorise le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, avec le Groupe plein air Terrebonne (GPAT), une entente relativement au projet présenté et aux conditions mentionnées à la présente.

Que ledit montant soit financé à même les surplus réservés du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0327 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2013-0328, soumis par la trésorière, au montant de 12 216\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation réserve fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-130-00-911 (subvention programme plantation d'arbres), soit accepté.

CE-2013-972-DEC SOUMISSION / PLANTATION D'ARBRES - VOLET MUNICIPAL - LE LONG DE LA TRANSTERREBONNE / SECTEUR LA PLAINE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) fournisseurs pour la plantation d'arbres le long de la TransTerrebonne (volet municipal) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Coopérative Éco gesPro	14 831,78\$ t.t.c.
Sylva Croissance inc.	17 476,20\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la Coopérative Éco gesPro s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 31 juillet 2013 de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale ;

ATTENDU QUE le nom de la Coopérative Éco gesPro n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 6 août 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, d'accepter la soumission de la **COOPÉRATIVE ÉCO GESPRO**, datée du 25 juillet 2013, pour la plantation d'arbres le long de la TransTerrebonne dans le secteur La Plaine, le tout pour un montant de 12 900\$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus réservés du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0316 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0317 soumis par la trésorière au montant de 14 187\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation réserve fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats) soit accepté.

CE-2013-973-DEC CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL / ÉVALUATION DE RENDEMENT À L'ÉGARD D'UN FOURNISSEUR OU D'UN ENTREPRENEUR QUANT AU RESPECT DE SES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

ATTENDU QUE les nouvelles dispositions de la Loi offrent aux organismes municipaux la possibilité de disposer d'un levier additionnel pour mieux procéder à la sélection des contractants ;

ATTENDU QUE l'évaluation de rendement est une attestation produite par l'organisme municipal relativement au respect des engagements contractuels et à la prestation de services d'un entrepreneur ou d'un fournisseur ;

ATTENDU QUE pour justifier et appuyer l'évaluation, il y a lieu d'utiliser un processus intègre, soutenu par des critères objectifs et par une documentation adéquate ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, de créer un comité de travail ayant pour mandat d'établir, à partir du *Guide pour procéder à l'évaluation de rendement* du gouvernement du Québec :

1. le type de contrat visé ;
2. l'élaboration de critères et balises ;
3. le processus à suivre et le formulaire approprié ;

QUE ce comité soit composé de :

- Mme Nathalie Savard, chef de service, approvisionnement, à la Direction de l'administration et finances ;
- M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire ;
- M. Jacques Bonin, chef de service, administration et contrôle budgétaire, à la Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;
- Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales, à la Direction du greffe et affaires juridiques.

CE-2013-974-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DU 748, RUE SAINT-PIERRE / MOBILIER ET ACCESSOIRES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement du 748, rue Saint-Pierre – mobilier et accessoires (SA13-1009) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 juin 2013 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 juillet 2013 à 11 h 01, à savoir :

Corporate Express Canada (opérant sous le nom de Bureau Intérieur par Staples)	39 825,01\$ t.t.c.
Solutions Zoum inc.	45 987,92\$ t.t.c.
Asokan Solutions de Bureau	50 684,58\$ t.t.c.
Bureau-Spec – Office Max Grand & Toy	52 094,08\$ t.t.c.
Équipement de Bureau Portneuf Champlain inc.	52 738,39\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Corporate Express Canada faisant affaire sous Bureau Intérieur par Staples s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 18 juillet 2013 par M. Pierre Bouthillier, architecte, de la firme Bergeron Bouthillier Architectes ;

ATTENDU également le rapport daté du 18 juillet 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 30 juillet 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **CORPORATE EXPRESS CANADA faisant affaires sous le nom de BUREAU INTÉRIEUR PAR STAPLES**, datée du 27 juin 2013, pour l'aménagement du 748, rue Saint-Pierre – mobilier et accessoires, le tout pour un montant de 34 637,99\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0313 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2013-975-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS (ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE) POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR LE RÉAMÉNAGEMENT AU 513, MONTÉE MASSON

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels (équipe pluridisciplinaire) pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux pour le réaménagement au 513, montée Masson (SA13-1008) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 3 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Bergeron Bouthillier Architectes	13,02	110 376,00\$ t.t.c.
Viau Bastien Gosselin Architectes	8,30	171 772,65\$ t.t.c.
Architectes Girard, Côté, Bérubé, Dion inc.	--	--
Tremblay L'Écuyer Architectes	--	--
Un architecture inc.	--	--

ATTENDU QUE les firmes Architectes Girard, Côté, Bérubé, Dion inc., Tremblay L'Écuyer Architectes et Un architecture inc. ne se sont pas qualifiées, le tout selon le calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 281 000\$ (t.t.c.) selon le décret touchant l'Ordre des Architectes du Québec ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 1^{er} août 2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Bergeron Bouthillier Architectes;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la firme **BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES** pour les services professionnels (équipe pluridisciplinaire) pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux pour le réaménagement au 513, montée Masson, pour un montant de 96 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 541. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0314 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-976-DEC SOUMISSION / SIGNALISATION INTÉRIEURE ET
EXTÉRIEURE POUR LA CITÉ GÉNÉRACTION 55+**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la signalisation intérieure et extérieure pour la Cité Génération 55+ (SA13-1011) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal la Revue le 3 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 juillet 2013 à 11 h 01, à savoir :

Enseignes Casavant inc.	65 558,75\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Les Enseignes Perfection inc.	79 292,51\$ t.t.c.
CMD (Compumédia Design) inc.	81 828,86\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Enseignes Casavant inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 25 juillet 2013 par M. Hugo Efrain Lemus de la firme ARIUM design inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 24 juillet 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 30 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Enseignes Casavant inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 6 août 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **ENSEIGNES CASAVANT INC.**, datée du 19 juillet 2013, pour la signalisation intérieure et extérieure pour la Cité Génération 55+, le tout pour un montant de 57 020\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0315 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-977-DEC CONTRÔLE DES BERNACHES ET DU PHRAGMITE /
ÎLE-DES-MOULINS / SUBVENTION / SODECT**

ATTENDU QUE l'Île-des-Moulins est aux prises avec la présence importante de bernaches du Canada ;

ATTENDU QUE les bernaches créent des nuisances pour les citoyens fréquentant le site notamment à cause des fientes que l'on trouve en quantité;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certains aménagements en rive pour restreindre l'accès aux bernaches à partir de plans d'eau limitrophes;

ATTENDU QU'une partie des rives de l'île est envahie par le roseau commun (Phragmites australis);

ATTENDU QU'il est souhaitable d'intervenir pour enrayer la prolifération du roseau commun sur l'île;

ATTENDU QUE le protocole d'entente entre la Ville et la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) précise que l'entretien des espaces verts et des rives est de la responsabilité de la SODECT;

ATTENDU l'offre de services déposée par la firme Éco gesPro à la SODECT pour contrôler la prolifération du roseau commun et aménager les rives de l'île-des-Moulins;

ATTENDU QUE la Ville juge nécessaire de faire exécuter ces travaux;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise le versement d'une subvention de 25 640\$ à la SODECT pour permettre la mise en œuvre du plan d'intervention proposé dans l'offre de services de la firme Éco gesPro.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0312 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-978-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE /
COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE RBC / 1280,
RUE SAINT-LOUIS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 26 juillet 2013, une requête introductive d'instance au montant de 19 151,47\$ de la compagnie d'assurance générale RBC réclamant des dommages et intérêts suite aux dommages causés lors d'un refoulement d'égout, le 28 janvier 2013, au 1280, rue Saint-Louis;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Compagnie d'assurance générale RBC c. ville de Terrebonne (700-22-029480-133).

**CE-2013-979-DEC CESSION POUR FINS DE RUE / LOTS 3 664 951 ET
2 922 243 DU CADASTRE DU QUÉBEC / LES
ENTREPRISES G. CHARBONNEAU LTÉE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-981-DEC autorisant la cession des lots 3 136 167, 2 922 255 et 2 922 126 du cadastre du Québec, étant une portion des rues de Neuilly, de Compostelle et d'Aubervilliers;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'ajouter deux (2) autres lots à cette cession soit le lot 3 664 951 du cadastre du Québec représentant une portion de la piste cyclable ainsi que le lot 2 922 243 du cadastre du Québec représentant une portion de la rue Marceline;

ATTENDU QUE cette cession est faite sans garantie légale;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accepter la cession aux fins de rues du lot 2 922 243 du cadastre du Québec et le lot 3 664 951 du cadastre du Québec aux fins de piste cyclable, et ce, par Les Entreprises G. Charbonneau Ltée.

Que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-981-DEC soit et est modifiée afin d'inclure les lots mentionnés ci-dessus et que la cession soit faite sans garantie légale.

**CE-2013-980-DEC DEMANDE / RENOUELEMENT D'EXEMPTION DE
TAXES FONCIÈRES / LACHENAIE ACTION
JEUNESSE**

ATTENDU la lettre du 22 juillet 2013 de la Commission municipale du Québec avisant la Ville de Terrebonne de sa révision de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme « Lachenaie action jeunesse » pour l'immeuble situé au 1735, rue Rochon ;

ATTENDU QUE la Ville doit donner son avis dans les 90 jours de la demande de la Commission ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'aviser la Commission que la Ville s'en remet aux règles prévues à la Loi dans le cadre de cette révision pour l'exemption des taxes foncières ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet aux règles prévues à la Loi et appliquées par la Commission dans le cadre de la révision d'exemption des taxes foncières de l'organisme « Lachenaie action jeunesse » pour l'immeuble situé au 1735, rue Rochon.

**CE-2013-981-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE
DES CHÈQUES ÉMIS / PAIEMENTS INTERNET PAIE /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 767 022,88\$ préparée le 30 juillet 2013 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 4 087 279,44\$ préparée le 1^{er} août 2013 ;
- la liste des paiements internet paie et DAS pour le mois de juin 2013 au montant de 5 693 938,48\$ préparée le 26 juillet 2013.

**CE-2013-982-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE
DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 718 956,27\$ préparée le 31 juillet 2013 ;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 1 172 797,24\$ préparée le 1^{er} août 2013.

**CE-2013-983-REC SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT FERMÉS / RÉDUCTION DU SOLDE DE
L'EMPRUNT LORS DE SON REFINANCEMENT**

ATTENDU QU'au 31 décembre 2012, des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés totalisant 3 753 748\$ sont inscrits au rapport financier 2012 à la page S48 ;

ATTENDU QUE la pratique courante de la Ville de Terrebonne en matière de soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés est d'appliquer ces montants en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser que soient affectés, en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement, les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au 31 décembre 2012 pour un montant total de 3 753 748\$ conformément à l'article 8, 3^e alinéa de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, LRQ, c.D-7.

Que copie de la résolution du Conseil municipal soit transmise au service du financement municipal du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**CE-2013-984-DEC REMBOURSEMENT / DÉPENS / OUTRAGE AU
TRIBUNAL / SCFP SECTION LOCALE 1009**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre de Me André L. Monty adressée au Directeur des ressources humaines, M. Benoit Legault, en date du 29 juillet 2013, indiquant un remboursement de 654.03\$ représentant les frais judiciaires taxables assumés par la Ville de Terrebonne et dont le jugement en outrage au tribunal rendu le 21 mai 2013 ordonnait au défendeur, le SCFP, section locale 1009 (cols bleus) de rembourser ce montant à la Ville.

**CE-2013-985-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DOSSIER BLE-110713-SC / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-110713-SC, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-110713-SC.

**CE-2013-986-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DOSSIER BLE-180713-DR / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition de deux (2) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-180713-DR, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Michel Sarrazin relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de deux (2) journées ouvrables de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans le dossier numéro BLE-180713-DR.

**CE-2013-987-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DOSSIER SC-270613-SG / DIRECTION DU LOISIR ET
VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition de deux (2) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-270613-SG, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de deux (2) journées ouvrables de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire, dans le dossier numéro SC-270613-SG.

**CE-2013-988-REC SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES SANS SOLDE /
DOSSIERS SC-270613-MD ET SC-270613-CB /
DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans les dossiers numéros SC-270613-MD et SC-270613-CB, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire, dans les dossiers numéros SC-270613-MD et SC-270613-CB.

**CE-2013-989-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DOSSIER SC-180713-JPP / DIRECTION DU LOISIR ET
VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-180713-JPP, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire, dans le dossier numéro SC-180713-JPP.

CE-2013-990-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / SC-180713-RM / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-180713-RM, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire, dans le dossier numéro SC-180713-RM.

CE-2013-991-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / FINANCEMENT DES VOLS DE FILS ET VANDALISME SUR LES LAMPADAIRES DANS LES PARCS ET SUR CERTAINES RUES

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un transfert budgétaire aux fins d'équilibre budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, dans le cadre de vols de fils et vandalisme sur les lampadaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 82 278\$ du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserves pour imprévus) aux postes budgétaires numéros 1-02-340-00-516 (réparations) et 1 -02-751-00-522 (entretien des terrains).

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0311 soumis par la trésorière au montant de 82 278\$ soit accepté.

CE-2013-992-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACHAT DE PNEUS POUR VÉHICULES LOURDS / CONTRAT D'UN (1) AN AVEC TROIS (3) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de pneus pour véhicules lourds, et ce, pour un contrat d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***L'achat de pneus pour véhicules lourds pour un contrat d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement*** ».

CE-2013-993-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU BOULEVARD DES PLATEAUX À L'EST DE LA RUE DE PLAISANCE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement paysager du boulevard des Plateaux à l'est de la rue de Plaisance (SA13-9065) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 10 juillet 2013 et dans le journal Le Trait d'Union le 12 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 juillet 2013 à 11 h 01, à savoir :

Entreprise de Pavage Dion	29 946,39\$ t.t.c.
160676 Canada inc. (Pépinière Mascouche enr.)	34 147,58\$ t.t.c.
Les Fermes Michel Bastien inc.	34 371,78\$ t.t.c.
Paysagiste Rive-Sud ltée	41 801,46\$ t.t.c.
2633-2312 Québec inc. (Pavatech)	55 320,22\$ t.t.c.
Pépinière Jardin 2000 inc.	57 839,32\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Entreprise de Pavage Dion s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 31 juillet 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 2 août 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Entreprise de Pavage Dion n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 6 août 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **ENTREPRISE DE PAVAGE DION**, datée du 26 juillet 2013, pour l'aménagement paysager du boulevard des Plateaux à l'est de la rue de Plaisance, le tout pour un montant de 26 046\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 368. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0322 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2013-994-DEC ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 337 / ENTRE LES RUES RODRIGUE ET PHILIPPE-CHARTRAND / DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a annoncé, le 27 juin 2013, le projet d'élargissement de la route 337 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a été convoquée à une présentation du projet au bureau du MTQ à Laval le 11 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE le projet inclut les éléments suivants :

- Optimisation de la programmation des feux de circulation aux intersections des rues Rodrigue et Philippe-Chartrand en 2013 ;
- Élargissement à deux (2) voies en direction nord, entre les rues Rodrigue et Philippe-Chartrand ;
- Modifications ponctuelles sur la route 337 aux approches de la montée Major ;
- Construction d'un terre-plein ;
- Des voies de virages à droite seront prévues, en direction nord, pour la rue Philippe-Chartrand et montée Major ;
- Deux (2) voies de circulation seront prévues, en direction nord, à l'intersection montée Major ;
- En direction sud, des voies de virage à gauche seront prévues pour accéder aux rues Arzélia et Athanase ;

- À cause des délais entourant l'expropriation des terrains, les demandes à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et la relocalisation des utilités publiques, les travaux sont prévus en 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif accepte le projet déposé par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'élargissement de la route 337, entre les rues Rodrigue et Philippe-Chartrand.

Que la Ville de Terrebonne demande au MTQ d'ajouter un trottoir de la rue Rodrigue à la montée Major, et ce, aux frais de la Ville de Terrebonne.

Que la Ville de Terrebonne demande au MTQ d'installer l'éclairage de rues, standard au MTQ.

Que la Ville de Terrebonne demande l'ajout, à ses frais, d'entrées de service lors de la réalisation des plans et devis.

CE-2013-995-DEC ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX 2013 / DIRECTION DU GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux réalise la gestion des travaux 2013 à travers le territoire de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'informer le Comité exécutif de l'évolution des travaux 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des différents échéanciers de réalisation pour tous les projets.

CE-2013-996-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU OUMET-GASCON

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-904-DEC mandatant la firme BPR-Triax pour déposer les plans des travaux correctifs temporaires et permanents pour le réaménagement du ruisseau Ouimet-Gascon au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU l'entente avec la firme BPR-Triax ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour réaliser des travaux d'aménagement du ruisseau Ouimet-Gascon « Travaux correctifs » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux correctifs temporaires et permanents pour le réaménagement du ruisseau Ouimet-Gascon** ».

Que les paiements soient faits à même les surplus réservés contrôle érosion.

CE-2013-997-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ÉTUDE D'AVANT-PROJET / REVITALISATION DU BOULEVARD DES SEIGNEURS / ENTRE LE BOULEVARD MOODY ET LA MONTÉE MASSON

ATTENDU QUE la première étape de revitalisation des axes commerciaux est en mode d'exécution ;

ATTENDU QUE la première étape, en 2013, consiste à compléter les travaux à l'intersection de la montée Masson et du boulevard des Seigneurs ainsi que d'exécuter le repavage de la montée Masson, entre Grande Allée et le boulevard des Seigneurs ;

ATTENDU QU'en 2014, les travaux de revitalisation du boulevard des Seigneurs, entre le boulevard Moody et la montée Masson vont débiter ;

ATTENDU QUE pour préparer un appel d'offres public pour les honoraires professionnels, les plans, devis et la surveillance, certaines données techniques sont nécessaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à des appels d'offres publics selon la politique d'achat afin de « **mandater des firmes pour la réalisation des mandats suivants :**

- 1) **Relevé topographique du secteur ;**
- 2) **Etude géotechnique ;**
- 3) **Préparation des plans TQC, élévations et localisations des branchements d'égout ;**
- 4) **Finalisation des études de circulation ;**
- 5) **Préparation des items promotionnels, maquette, présentation visuelle, etc ;**
- 6) **Préparation d'une estimation détaillée du coût des travaux.**

Que les paiements soient faits à même la réserve pour imprévus.

CE-2013-998-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX / DIVERS TRAVAUX

ATTENDU les différents projets à réaliser en 2013 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour mandater des firmes de contrôle de qualité des matériaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **le contrôle de qualité des matériaux pour divers travaux et divers règlements, soit :**

- 1) **Pavage sur la rue Théodore-Viau ;**
- 2) **Pavage et éclairage sur le boulevard des Plateaux ;**
- 3) **Pavage des rues de la Pruche, du Saule-Noir, du Doré-Jaune, du Campagnol et du Canard-Noir ;**
- 4) **Réfection du ponceau de la montée Major**
- 5) **Rue François-Corbeil ;**
- 6) **Montée Gagnon ;**
- 7) **Boulevard Marcel-Therrien ;**
- 8) **Boulevard Carmel, avenue Pierre-Dansereau et rue Marcel-De La Sablonnière canalisation souterraine UP ;**
- 9) **Pavage sur le boulevard de la Pinière ;**
- 10) **TECQ II – cote O priorité 4 – repavage de certaines rues. »**

Que les paiements soient faits à même les fonds des règlements numéros 483, 514-1, 517, 531, 548, 565, 573, 575 et 577.

Que les paiements soient faits également à même le règlement d'emprunt numéro 562, le tout conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2013-999-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / POSTE DE POMPAGE MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE / RÉPARATION ET MISE A NIVEAU DU POSTE DE POMPAGE BERGERON

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 107-02-2013, adoptée le 25 février 2013, acceptant la soumission de la compagnie KF Construction inc. pour des travaux de construction du poste de pompage Marcel-De La Sablonnière ainsi que de réparation et mise à niveau du poste de pompage Bergeron, pour un montant de 2 729 104,52\$ (taxes en sus) (SA13- 7002) ;

ATTENDU QUE des travaux de réparation du poste de pompage Bergeron nécessitent la fermeture complète du poste de pompage ;

ATTENDU QUE la fermeture du poste de pompage a obligé l'installation d'un système de pompage temporaire pour dériver les eaux directement à la rivière durant les travaux, et ce, afin d'éviter un refoulement du réseau d'égout et des dommages aux sous-sols des résidences à proximité ;

ATTENDU QUE ces installations n'étaient pas prévues au devis ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la trésorière à payer un montant de 22 748,42\$ (taxes en sus) à la compagnie KF Construction inc. pour des travaux supplémentaires de pompage temporaire, à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 486. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0320 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1000-REC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / RÉFECTION DE PAVAGE SUR LE BOULEVARD DES SEIGNEURS / ENTRE LA CÔTE DE TERREBONNE ET LA RUE VAILLANT

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 545-10-2012, adoptée le 9 octobre 2012, acceptant la soumission de la compagnie Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) pour les travaux de réfection de pavage, de bordures et trottoirs sur deux tronçons du boulevard des Seigneurs, entre le boulevard de Hauteville et la rue de Viré, ainsi qu'entre la rue de Livaudière et la côte de Terrebonne, pour un montant de 2 773 312,50 \$ (taxes en sus) (SA12-7040) ;

ATTENDU QUE la firme Beaudoin Hurens a présenté un certificat de paiement pour un excédent de coûts totalisant une somme de 110 657,62\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve le certificat de paiement numéro 3 émis par la firme Leroux Hurens pour des travaux supplémentaires de nuit et pour des travaux de réfection de pavage sur le boulevard des Seigneurs, entre la côte de Terrebonne et la rue Vaillant, et autorise la trésorière à payer un montant de 110 657,62\$ (taxes en sus) à la compagnie Sintra (Région Lanaudière-Laurentides), à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 542. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0325 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1001-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE FONDATIONS, DE REVÊTEMENTS BITUMINEUX, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION SUR LE BOULEVARD DE LA PINIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondations, de revêtements bitumineux, d'éclairage et de feux de circulation sur le boulevard de la Pinière (SA13-7024) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 juin 2013 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 juillet 2013, à savoir :

Asphalte Desjardins inc.	3 396 632,07\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Sintra inc. (région Lanaudière)	3 511 537,14\$ t.t.c.
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	3 544 679,94\$ t.t.c.
Construction G-Nesis inc.	3 839 582,66\$ t.t.c.
Raymond Bouchard Excavation inc.	4 296 090,31\$ t.t.c.
TGA. Montréal inc.	4 942 748,93\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 juillet 2013 par M. Rosaire Fontaine, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

ATTENDU également le rapport daté du 19 juillet 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 3 768 471,19\$ (t.t.c.) en date du 5 juin 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 2 août 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Asphalte Desjardins inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 7 août 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ASPHALTE DESJARDINS INC.**, datée du 16 juillet 2013, pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondations, de revêtements bitumineux, d'éclairage et de feux de circulation sur le boulevard de la Pinière, pour un montant de 2 954 235,33\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 357 et 466-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0319 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2013-1002-DEC SOUMISSION / TRAVAUX DE PAVAGE / RUE HANSEN

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) fournisseurs pour des travaux de pavage sur la rue Hansen;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	24 494,68\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	48 478,25\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 2 août 2013 de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 2 août 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 7 août 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)**, datée du 7 juin 2013, pour des travaux de pavage sur la rue Hansen, le tout pour un montant de 21 304,35\$ (taxes en sus).

Qu'un arpenteur-géomètre soit et est mandaté pour un montant de 652,17\$ (taxes en sus).

Qu'un laboratoire de matériaux soit et est mandaté pour un montant de 1 086,96\$ (taxes en sus).

Que tous ces montants soient financés à même la réserve pour infrastructures. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0304 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2013-1003-DEC GESTION DES PGO / TRAVAUX D'ÉGOUTS
SANITAIRE ET PLUVIAL, D'AQUEDUC, DE
FONDATION DE CHAUSSÉE, DE PAVAGE,
D'ÉCLAIRAGE DE RUE / RUE PAUL-ÉMILE-
BORDUAS**

ATTENDU QUE la firme BPR-Triax a été mandatée par le promoteur du projet pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux d'égout sanitaire et pluvial, d'aqueduc, de fondation de chaussée, de pavage et d'éclairage routier sur la rue Paul-Émile-Borduas ;

ATTENDU QUE ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ;

ATTENDU QUE les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) concernant la gestion des eaux pluviales ont été réformées depuis le 1^{er} janvier 2012 et demandent aux municipalités d'établir un programme d'exploitation et d'entretien pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales mises en place dans chaque projet d'urbanisation ;

ATTENDU QUE la firme BPR-Triax a élaboré un programme d'entretien des PGO relativement au projet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que la Ville de Terrebonne s'engage auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des infrastructures du projet pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales qui seront mises en place dans le projet.

CE-2013-1004-DEC TRAVAUX D'IMPLANTATION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE / ALIMENTATION DU POSTE DE POMPAGE / RUE MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE

ATTENDU la construction du nouveau poste de pompage d'Urbanova, phase 1, sur la rue Marcel-De La Sablonnière ;

ATTENDU QUE le réseau électrique enfoui sera opérationnel en 2014 selon les prévisions de la direction ;

ATTENDU QUE le poste de pompage doit être mis en service pour le mois de septembre 2013 et doit être raccordé par une ligne aérienne temporaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la société Hydro-Québec pour les travaux d'implantation d'une ligne électrique temporaire, et ce, afin d'alimenter le poste de pompage sur la rue Marcel-De La Sablonnière, pour un montant de 64 421,41\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 486-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0318 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1005-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MONTÉE MASSON ET LE BOULEVARD DES SEIGNEURS / RÉFECTION DU PAVAGE DE LA MONTÉE MASSON

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 341-06-2013, adoptée le 17 juin 2013, acceptant la soumission de la compagnie Maskimo Construction inc. pour les travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de pavage sur la montée Masson et le réaménagement de l'intersection montée Masson et le boulevard des Seigneurs, pour un montant de 3 485 905,99\$ (taxes en sus) (SA13-7020);

ATTENDU QUE la firme Cima+ a présenté un avis de changement pour un excédent de coûts totalisant une somme de 87 760\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve l'avis de changement numéro 1 émis par la firme Cima+ pour des travaux supplémentaires pour 105 m d'un nouveau tronçon d'aqueduc et 85 m de gainage d'aqueduc, et autorise la trésorière à payer un montant de 87 760\$ (taxes en sus) à la compagnie Maskimo Construction inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 539. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0324 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1006-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / AVENUE URBANOVA / RELOCALISATION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 307-06-2013, adoptée le 10 juin 2013, acceptant la soumission de la compagnie Charex inc. pour des

travaux de drainage, chaussée, piste multifonctionnelle et éclairage sur l'avenue Urbanova, pour un montant de 6 562 192\$ (taxes en sus) (SA13-7004);

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 510-11-2011, adoptée le 14 novembre 2011, acceptant la soumission de la firme Cima+ pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux d'installation de ponceaux, d'égout pluvial, de pose de fondation de rue, de bordures, de trottoirs, d'une piste cyclable, de revêtement bitumineux et d'éclairage routier sur le futur boulevard nord-sud entre la côte de Terrebonne et le boulevard de la Pinière, pour un montant de 240 800\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-509-DEC, adoptée le 24 avril 2013, approuvant les honoraires professionnels supplémentaires pour la modification des plans et devis pour des travaux sur l'avenue Urbanova et autorisant la trésorière à payer un montant de 34 975\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé de modifier le tracé afin de s'aligner adéquatement avec le tracé du futur échangeur ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve le coût des travaux supplémentaires pour la relocalisation de la conduite d'égout pluvial sur l'avenue Urbanova, et autorise la trésorière à payer un montant de 69 050\$ (taxes en sus) à la compagnie Charex inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 487-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0323 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1007-DEC CESSIION DE RUE / FIDUCIE IMMOBILIÈRE TRUDEL / RUE PAUL-ÉMILE-BORDUAS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession des lots numéro 5 275 152 et 5 275 153 du cadastre du Québec aux fins de rue situé dans le secteur de la rue Paul-Émile-Borduas, par La Fiducie Immobilière Trudel, et ce, conformément à la promesse de cession signée le 10 juillet 2013 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 5546 de ses minutes ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer l'acte de cession desdits lots et que Me Pierre Dagenais, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus, le tout suivant la Loi concernant la Ville de Terrebonne (P.L. 202).

CE-2013-1008-DEC AUTORISATION / EXÉCUTION DE TRAVAUX / CARACTÉRISATION / SOL / C.P.E. LA TOUPIE / AVENUE DU TERROIR / LOT P-2 914 560

ATTENDU l'appel de projets du ministère de la Famille en octobre 2011 visant la création de 15 000 nouvelles places en service de garde subventionné au Québec avec un horizon de réalisation 2013-2016 ;

ATTENDU QUE pour la Ville de Terrebonne, cette première phase représente la création de 831 places (485 en places CPE et 345 places en garderies) ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-121-DEC, datée du 8 février 2012, qui précise notamment que : « la Ville de Terrebonne pourrait rendre disponibles des terrains destinés à accueillir des projets de CPE à la hauteur de ses besoins » ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-405-DEC, datée du 3 avril 2013, qui précise notamment que : « les terrains municipaux destinés à des Centres de la petite enfance soient cédés en emphytéose » ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est propriétaire d'un terrain vacant situé sur l'avenue du Terroir et connu comme étant une partie du lot 2 914 560 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QU'un projet d'implantation d'un centre de la petite enfance est prévu sur cet immeuble ;

ATTENDU QUE cet immeuble, advenant que le projet se concrétise, fera l'objet d'une cession en emphytéose en faveur du CPE ;

ATTENDU QUE préalablement à l'élaboration de plans architecturaux et autres qui représentent des sommes importantes pour le CPE, il y a lieu que certains tests de caractérisation de sol et de capacité portante puissent être effectués préalablement ;

ATTENDU QUE la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine a été consultée et est favorable avec le principe ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le document « Autorisation à l'exécution de travaux », ainsi que tous les documents y afférents, lequel a dument été rempli par le C.P.E. La Toupie et précise notamment :

- Que la Ville de Terrebonne consente à ce que le CPE exécute les travaux nécessaires pour effectuer tous les tests de caractérisation relatifs à la composition du sol et à la capacité portante de l'immeuble;
- Que la Ville de Terrebonne ne sera responsable d'aucun dommage qui pourrait être subi par des personnes, équipements et machinerie lors de l'exécution desdits travaux;
- Que le CPE doit remettre les lieux dans le même état où ils se trouvaient avant les travaux.

Que le devis soit présenté à la Ville de Terrebonne préalablement à l'exécution des travaux et qu'une copie du rapport final soit présentée à la Ville de Terrebonne.

CE-2013-1009-DEC TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un transfert budgétaire aux fins d'équilibre budgétaire à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 60 000\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro

1-02-715-00-112 (salaires surnuméraires)	60 000\$
--	----------

AUX postes budgétaires numéros

1-02-715-00-513 (location d'équipement pour activités)	10 000\$
1-02-790-00-990 (subvention – octroi direct)	20 000\$
1-02-715-00-492 (contractuels)	10 000\$
1-02-721-70-910 (fête de la famille – secteur La Plaine)	10 000\$
1-02-752-00-411 surveillance dans les parcs	10 000\$

CE-2013-1010-DEC TRAVAIL DE MILIEU DE TERREBONNE / FORT-GUÉRARD ET BBQ 2013 / 13 AOÛT 2013 / PARC ANDRÉ-GUÉRARD

ATTENDU la demande du groupe de Travail de milieu Terrebonne pour tenir deux (2) journées d'activités avec les jeunes pour la fin de la saison estivale;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le groupe de Travail de milieu Terrebonne pour tenir deux (2) journées d'activités, soit :

- Mardi 13 août 2013, de 18h à 23h au parc André-Guérard pour des activités du genre « Fort Boyard » ;
- Le jeudi 15 août 2013, entre 18h et 23h, à la Maison des jeunes située au 1154, côte Boisée pour du cinéma en plein air et BBQ ;

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Nourriture

La vente de produits comestibles sur les deux (2) sites d'activités est autorisée exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable.

2) Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

3) Affichage

La mise en place de banderoles sur les sites est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2013-1011-DEC FÊTE DE LA FAMILLE / 17 AOÛT 2013 / PARC PHILIPPE-VILLENEUVE

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire organise, tout comme les années passées, une fête de la famille qui aura lieu le samedi 17 août prochain (l'activité aura lieu beau temps, mauvais temps). Cette fête se tiendra au parc Philippe-Villeneuve de 10h à 17h (les invités seront Arthur l'Aventurier et de Kelly-Ann Martin);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Direction du loisir et vie communautaire à tenir l'activité Fête de la Famille, le 17 août 2013 (l'activité aura lieu beau temps, mauvais temps) à compter de 10h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est autorisée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'activité.

4) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par les organismes autorisés par la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, dans des contenants en plastique recyclable. Seuls les représentants de ces organismes sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

Que la Direction de la police soit et est chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution.

CE-2013-1012-DEC FÊTE DE LA FAMILLE / FEU / ORGANISME DE LA GARDE DE LYS / 17 AOÛT 2013

ATTENDU la tenue de la fête de la famille organisée par la Direction du loisir et vie communautaire et qui aura lieu le samedi 17 août prochain ;

ATTENDU la demande de l'organisme La Garde de Lys afin d'allumer un feu dans un brasero et de faire la démonstration d'un campement d'époque ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'organisme La Garde de Lys à allumer un feu dans un brasero dans l'espace qui leur sera attribué afin de faire une démonstration d'un campement d'époque. Le feu sera sous la supervision des bénévoles de l'organisme et à l'intérieur du périmètre de sécurité entourant leur kiosque, et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Que la Direction de la police soit et est chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution.

CE-2013-1013-DEC RANDONNÉE EN VÉLO / ÉCOLE LE CASTELET / 12 SEPTEMBRE 2013

ATTENDU la demande de l'école Le Castelet afin d'utiliser le chemin public pour une randonnée en vélo à partir de l'école jusqu'au parc de la Rivière (environ 70 élèves) le 12 septembre 2013 entre 8h30 et 12h30 (en cas de mauvaise température, l'activité est annulée) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la tenue de la randonnée en vélo par l'école Le Castelet, le 12 septembre 2013, soit de l'école Le Castelet jusqu'au parc de la Rivière avec escorte policière, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police afin qu'un véhicule puisse escorter les participants.

CE-2013-1014-DEC MOISSON LAURENTIDES / GRANDE GUIGNOLÉE 2013 / 5 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU la demande de l'organisme Moisson Laurentides, en collaboration avec le Café de rue de Terrebonne, afin de réaliser une activité dans le cadre de la Grande guignolée sur le territoire de la Ville de Terrebonne en décembre prochain;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne supporte quatre (4) comités d'aide locaux (SEDAI TSS, Les Œuvres de Galilée, Comité d'aide aux Lachenois et le Comité

d'aide aux Plainois) dans leur cueillette de denrées en autorisant des barrages routiers, et ce, en vertu du règlement numéro 151 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif refuse la tenue de l'activité proposée par l'organisme Moisson Laurentides.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est mandatée afin d'informer l'organisme de la décision.

**CE-2013-1015-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
RELIURE DES VOLUMES DES QUATRE (4)
BIBLIOTHÈQUES**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la reliure des volumes des quatre (4) bibliothèques de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à un appel d'offres public pour « ***La reliure des volumes des quatre (4) bibliothèques de la Ville de Terrebonne pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement*** ».

CE-2013-1016-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h45.

Président

Secrétaire